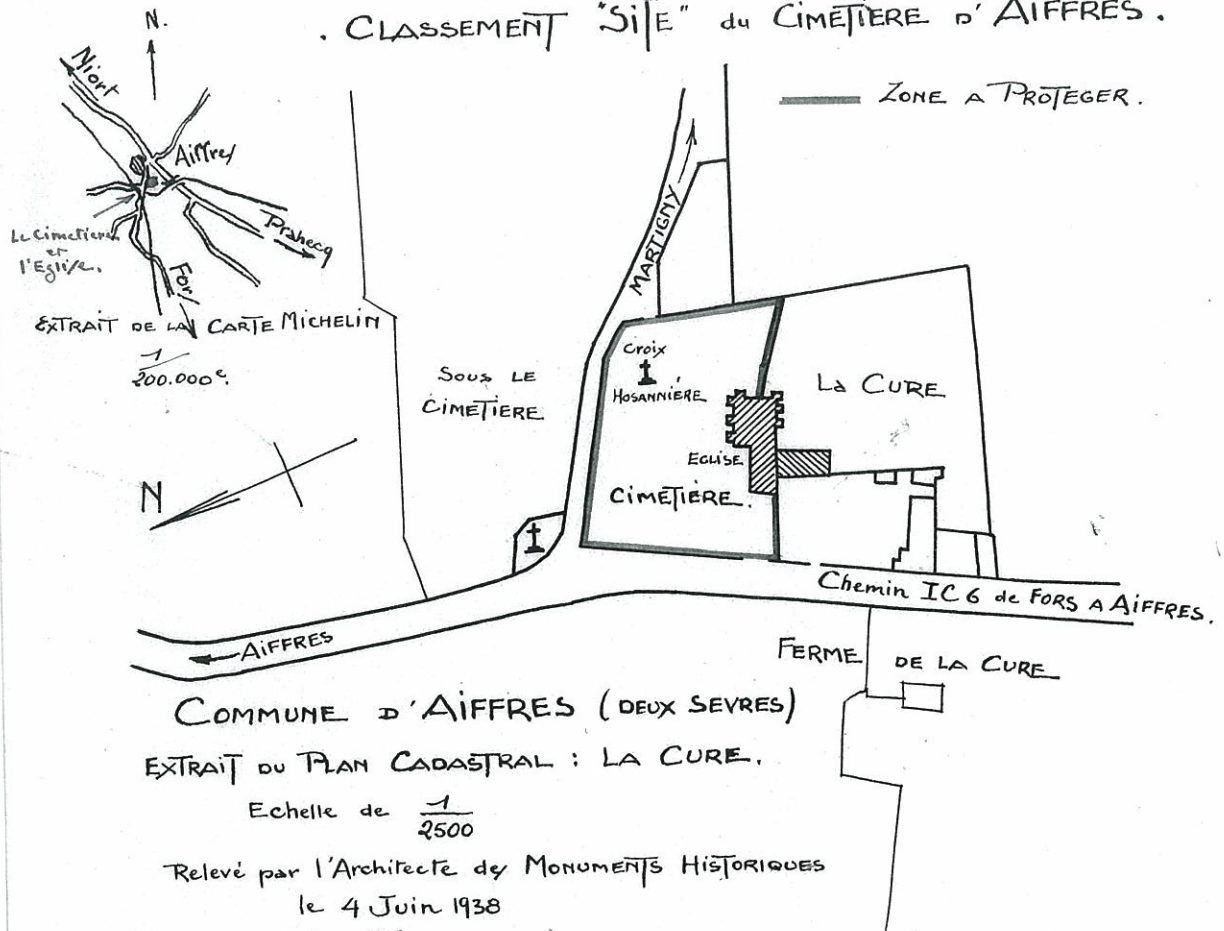


CLASSEMENT "SITE" du CIMETIERE d'AIFFRES.



COMMUNE D'AIFFRES (DEUX SEVRES)
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL : LA CURE.

Echelle de $\frac{1}{2500}$

Relevé par l'Architecte des MONUMENTS HISTORIQUES
le 4 Juin 1938

Jean Joray

Ministère
de
l'Éducation Nationale

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BEAUX-ARTS

-:-:-:-

Monuments Historiques & Sites

Palais Royal, le 7 JANV 1939

DEUX-SEVRES

AIFFRES

Cimetière

NOTIFICATION DE CLASSEMENT

-:-:-:-

Par arrêté en date du 4 JANV 1939, M. le
Ministre de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'inventaire des
sites dont la conservation présente un intérêt général : le
cimetière d'Aiffres.

Monsieur LABORIE, architecte des Monuments Historiques